



Est-ce légale ou non de proposer cela ? pour une location

Par **marie**, le **16/06/2009** à **13:54**

Bonjour, rnvoilà mon époux et moi même avons flacher sur une maison ,mais nous ne pouvons pas l acheter maintenant (car nous somme en surendettement jusque février 2010) alors pour pas qu elle nous passe sous le nez nous avons demander au propriétaire de nous la louer pendants un ans ou de faire une locavente, il a accépter mais il nous emande de mettre sur un compt 20000 euro soit disant au cas on ne veut plus l acheter. ma question est : est ce qu'il à le droit ? il passe au notaire aujourd hui et nous le 25 juin de plus comme il n arriver pas à la vendre il a fractionner le térrin en trois parti dont un déjà construis et le puis qui va avec ,donc nous pas d'eau !! nous en avons parler a l agence immobilière qui nous à certifier que le puis étais avec la maison ,mais lorsque que nous somme aller verifier par nous même nousavons bien vu que le puis étais dans l autre partis du terrain (vendu et maison neuve construite) que pouvons nous faire. merci pour vos réponse